

LE ZAN,

entre contraintes
& opportunités pour
l'aménagement du territoire

ÉDITION
#007



LOGEMENT :

6 fédérations
réclament un
« électrochoc »



GRAND PARIS EXPRESS :

la sécurité sur
chantiers au centre
de l'attention



« ÉDURÉNOV' » :

un plan de
rénovation
pour les écoles

SOMMAIRE

- ▶ **Édito** 3
 - ▶ **Dossier spécial ZAN** 5
 - ▶ **Les actus du mois** 21
 - ▶ **Rénovation des bâtiments publics** 25
 - ▶ **Sécurité sur les chantiers** 29
 - ▶ **Conjoncture dans le bâtiment** 33
 - ▶ **Chaleur renouvelable** 37
 - ▶ **Les interviews exclusives** 40
 - ▶ **Architecture** 42
 - ▶ **Carnet de nominations** 47
 - ▶ **Les produits du mois** 49
-

ÉDITO

Depuis deux ans, le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols fait couler beaucoup d'encre. Présentant de nombreux avantages en matière de préservation des espaces naturels et de biodiversité, son application inquiète néanmoins certaines professions, à commencer par les élus locaux, mais aussi les aménageurs, les constructeurs de maisons individuelles, et les promoteurs immobiliers.

Ces derniers devront réinventer la manière de construire et d'aménager le territoire, que ce soit en construisant sur des surfaces plus petites, en rénovant les 3 millions de logements vacants, en surélevant l'existant, ou en réhabilitant des milliers d'hectares de friches.

Mais ce défi soulève de nombreuses interrogations : y aura-t-il suffisamment de main d'œuvre qualifiée pour rénover l'existant ? Les surélévations seront-elles acceptées par la population ? Comment financer la dépollution des 2 400 friches industrielles ?

Si l'objectif final du ZAN fait l'unanimité, la méthode pour y parvenir est davantage remise en question, avec une application jugée « trop arithmétique », et un manque d'accompagnement des élus locaux, de financement, et d'ingénierie.

Dans ce contexte, le Sénat a émis une proposition de loi visant à faciliter sa mise en œuvre par les maires, en présentant notamment l'idée d'un « droit à l'hectare » pour chaque commune. Une proposition accueillie de façon mitigée, accusée d'une part de revoir les ambitions à la baisse, et de l'autre de proposer une vision toujours « trop comptable et homogène ». Afin d'affiner l'application du ZAN, certains réclament ainsi une approche plus territorialisée, commune par commune.

Reste à savoir ce qui ressortira des débats à l'Assemblée nationale, alors que la proposition de loi doit bientôt être mise à l'ordre du jour.



Claire Lemonnier
Rédactrice en chef



PARCE QUE
SUR MON ESPACE
PRÉVENTION,
UN COACH
M'ACCOMPAGNE
AU QUOTIDIEN.



Nathalie, ma coach virtuelle

JE CRÉE MON NOUVEAU COMPTE PRÉVENTION :

- Un espace sécurisé et personnel pour gérer mes actions de prévention.
- Des outils adaptés au BTP pour réaliser un plan d'action complet en prévention.
- Un coach pour me guider pas à pas en prévention.
- Un tableau de bord en temps réel pour visualiser ma progression en prévention et avoir à tout moment l'historique de mes actions digitales et sur le terrain.

preventionbtp.fr

Mon espace ▾



Scannez pour
en savoir plus.

OPPBTP

preventionbtp.fr



OBJECTIF ZAN : UNE NÉCESSAIRE ADAPTATION DE LA LOI ?



Depuis l'adoption de la loi Climat et Résilience en juillet 2021, le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols est sur toutes les lèvres, des constructeurs de maisons individuelles aux promoteurs immobiliers, en passant par les élus, les aménageurs et les géomètres-experts. Alors que ces professions devront repenser l'aménagement du territoire et la manière de construire, nombreux sont ceux qui pensent qu'une adaptation de la loi est nécessaire pour une meilleure application. Tour d'horizon des inquiétudes que soulève cet objectif.

Inhérent à la loi Climat et Résilience, le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) vise la réduction par deux du rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030 par rapport aux dix années précédentes, puis le zéro artificialisation nette d'ici 2050. Selon Vincent Le Rouzic, directeur des études de la Fabrique de la Cité, cet objectif de densification n'est pas

nouveau, mais était déjà présent dans la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) : « L'idée de sobriété foncière était déjà présente au moment de la décentralisation dans les années 1980, et elle est rappelée régulièrement. Je pense notamment à la loi SRU de 2000, et la loi Alur de 2014 », rappelle-t-il.

Pour François Rieussec, président de l'Union Nationale des Aménageurs, la loi SRU est d'ailleurs parvenue à « économiser du foncier », « puisqu'on a divisé environ par 3 la surface utilisée par logement dans les opérations urbaines ».

Artificialisation : la France au-dessus de la moyenne européenne

Cet objectif de ralentir le rythme d'artificialisation intervient alors que la France présente 9 % de surfaces artificialisées, soit plus que la moyenne européenne, estimée à 4,5 %.

OBJECTIF ZAN : UNE NÉCESSAIRE ADAPTATION DE LA LOI ?

Selon l'Ordre des Géomètres Experts (OGE), l'artificialisation de la France serait notamment au-dessus de pays de taille similaire comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne ou l'Italie, pour lesquels elle serait évaluée à environ 7 %.

« Dès 2019, France Stratégie a mis en évidence l'importance de mesurer les choses en se comparant d'un point de vue international à d'autres pays qui nous ressemblent. On est à 47 kilomètres carrés pour 100 000 habitants, c'est par exemple quasiment deux fois plus que l'Italie », souligne ainsi le directeur des études de la Fabrique de la Cité.

Si 9 % de la surface de la France est artificialisée, et que le rythme doit être ralenti – voire stoppé – il n'en reste pas moins que l'Hexagone figure parmi les pays d'Europe où la croissance démographique est la plus forte. Dans ce contexte, le ministère de la Transition écologique estime les besoins à 500 000 nouveaux logements par an. Or, comme le rappelle Arnaud Le Lan, directeur Aménagement au sein du SCET, seuls 275 000 logements ont été produits en 2022, « alors même que le ZAN n'est pas encore effectif ».

Toutefois, selon Vincent Le Rouzic, la croissance de l'artificialisation aurait été bien au-dessus de la croissance démographique entre 2006 et 2015 : « Il est vrai qu'en France, nous avons un dynamisme démographique qui est le plus

important d'Europe. Mais cela n'explique pas tout. Si on prend des éléments de comparaison sur les 10 dernières années entre croissance démographique, croissance économique et croissance de l'artificialisation, les ordres de grandeur ne suivent pas. Sur la décennie 2006-2015, les surfaces artificialisées ont augmenté de 13 % en France, contre une croissance démographique de tout juste 5 %, et une croissance économique d'environ 6 %. Donc il y a bien une décorrélation entre consommation des sols et besoins socioéconomiques », souligne-t-il.

Joseph Pascual, président de l'Ordre des Géomètres Experts, pose également la question de l'agriculture, qui occupe 56 % de la France métropolitaine. Or, 26 % serait de l'agriculture intensive. Le président de l'OGE s'interroge sur le fait de considérer cette forme d'agriculture comme non-artificialisée, alors que la question s'est posée pour les parcs et jardins.

« Au sein de la ville, le tiers, ce sont des parcs et jardins. Il y a 13 millions de jardins potagers et maraîchers, qui produisent 20 à 25 % de nos fruits et légumes, donc la ville elle-même n'est pas stérile », souligne également sur ce point le président de l'UNAM.

“

« On est renvoyés à une application très comptable et très homogène. Avec le droit à l'hectare, le Sénat sort de nouveau une mesure comptable »

**Timothée Hubscher,
directeur des opérations
du groupe Citadia**



Alors que les textes législatifs tendent à définir les modes d'application du ZAN, comment se situent les élus ruraux face à cette mesure anti-artificialisation des sols ? Réponses avec les maires d'Anglards-de-Salers (15), de Murol (63) et de Cléden-Cap-Sizun (29).

Si l'ensemble des acteurs concernés entendent les ambitions de sobriété foncière affichées par le gouvernement pour 2050, beaucoup critiquent le manque de modèle économique, mais plus généralement l'absence d'un modèle d'application du ZAN.

Un texte dédié a été adopté par le Sénat le 16 mars dernier, et doit maintenant être mis à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Les sénateurs ont d'ailleurs demandé une accélération des débats parlementaires pour aboutir à un modèle d'application, « avant l'été ».

Cela rassure-t-il les collectivités, en particulier rurales, pour qui l'objectif ZAN est source d'inquiétudes ? En soit, éviter de construire sur des terres, notamment agricoles, est une idée « *tout à fait louable et que nous défendons* », tient à souligner Sébastien Gouttebel. Le maire de Murol, commune du Puy-de-Dôme (63), est membre de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et soutient le ZAN.

« *Je ne veux pas du tout accabler ce qui s'est fait dans le passé, mais on faisait moins attention à tous ces sujets-là. Et on construisait des maisons parfois sans trop réfléchir sur un plan d'urbanisme cohérent autour des centres anciens. On a un peu développé les communes en linéaire, le long des voies* », reconnaît-il. « *Là où on est moins d'accord, c'est de tout nous supprimer. Sinon ça ne va plus* », nuance-t-il.

“

« Tout le monde travaille un peu à l'aveugle, parce que ce sont les régions qui sont chargées de la mise en place des Sraddet, et qui par déclinaison font les ScoT et PLU »

**Sébastien Gouttebel,
maire de Muroi (63)**

POUR LES MAIRES RURAUX, LE TERRAIN DU ZAN EST ENCORE MINÉ DE CONTRAINTES

Même son de cloche pour François Descoeur, maire d'Anglards-de-Salers, village du Cantal (15) et qui travaille depuis deux ans avec Sébastien Gouttebel sur l'application du ZAN. Selon l' élu, il est primordial que « *les territoires ruraux ne soient pas mis sous cloche, avec quasiment l'impossibilité de faire quelque chose* ».

Toujours des flous législatifs et administratifs

Certes, les parlementaires tendent à accélérer sur l'application du ZAN. « *Mais derrière il n'est toujours pas sorti au niveau national, le décret d'application des grands projets dits nationaux européens. Tout le monde travaille un peu à l'aveugle, parce que ce sont les régions qui sont chargées de la mise en place des Sradet, et qui par déclinaison font les ScoT et PLU* », constate Sébastien Gouttebel.

À cela s'ajoute l'absence de chiffres sur les marges de manoeuvre foncière possibles, une fois soustraits les projets d'intérêt national (lignes ferroviaires à grande vitesse, zones portuaires, prisons, casernes...). Le Sénat a acté que ces derniers seraient comptés à part. « *Mais comptés à part, l'objectif reste toujours de diviser par deux et d'arriver à zéro* », souligne le maire de Murol.

Ainsi, d'ici 2030, « *si on doit arriver à 50 %, il faut réduire à 50 %, mais quand tous les projets nationaux d'après la Fédération des ScoT s'accordent 25 %, la marge de manoeuvre est de 25 % pour arriver à 50 %. Un député que j'ai eu il y a dix jours m'a dit que ce n'était pas vraiment 25 %, c'était 8. Donc ça veut dire que l'effort qu'il va y avoir à conduire n'est peut-être pas de 50 % mais de 65 %, 70 %, 75 %* », nous expose l'intéressé avant de conclure : « *Si l'État ne montre pas l'exemple dans ses projets dits nationaux, nous les communes on n'a qu'à faire n'importe quoi du coup* ».

Mais est-ce que la garantie rurale proposé à 1 % du territoire par le gouvernement, changerait la donne ? « *Cela nous perturbe* », nous confie Sébastien Gouttebel, car cela créerait un fossé trop profond entre les élus ruraux « *qui ont pu faire n'importe quoi, pour les bonnes comme mauvaises raisons* » et ceux qui auraient misé sur des « *PLU et ScoT plutôt ambitieux* » en termes de sobriété foncière. Les premiers auraient donc « *1 % de beaucoup* » et les seconds « *1 % de beaucoup moins* ».



La réhabilitation des friches industrielles offre de grandes opportunités pour mettre en place le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), prévu dans le cadre de la loi Climat et Résilience. Pour atteindre les objectifs fixés, il est aujourd'hui nécessaire de trouver des solutions opérationnelles, et d'inscrire l'évolution des friches dans une stratégie globale du territoire.

Le concept du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), défini dans la loi Climat et Résilience, vise à atteindre un équilibre entre la consommation d'espaces naturels pour le développement urbain et la préservation des sols. Plus précisément, il s'agit de ne pas augmenter la surface artificialisée, tout en compensant toute nouvelle emprise par une renaturation ou une dédensification équivalente ailleurs.

Il demande dans un premier temps aux territoires, communes, départements, et

régions, de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030, par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

Pour cela, la réhabilitation des friches industrielles représente un grand potentiel, au regard du nombre de friches comptabilisées. « On dénombre environ 2 400 friches industrielles, couvrant entre 90 000 et 150 000 hectares du territoire national », introduit Nicolas Bouchery, responsable milieu naturel et pollution des sols chez Apave.

« L'enjeu est là : aller chercher des terrains, limiter la construction sur les terrains agricoles et naturels, reconstruire les villes sur elles-mêmes, afin d'atteindre cet objectif ambitieux certes, mais nécessaire », soutient ce dernier.

ZAN : LES FRICHES INDUSTRIELLES, ENTRE OPPORTUNITÉS ET DÉFIS

Entre opportunités et défis

Autrefois occupées par des activités industrielles, les friches industrielles sont aujourd'hui des terrains abandonnés, souvent contaminés par des substances toxiques ou dangereuses, nécessitant une dépollution et une réhabilitation adéquate.

Cependant, les friches industrielles offrent une opportunité unique de mettre en œuvre le Zéro Artificialisation Nette. Pour Marc Kaszynski, président du Laboratoire d'Initiatives Foncières et Territoriales Innovantes (LIFTI), elles sont plutôt « un gisement d'opportunités pour continuer d'aménager en étant compatibles avec le ZAN, voire en réalisant les objectifs fixés ».

Selon lui, le ZAN reste toutefois plus « un moyen qu'un objectif ». « C'est un moyen d'une politique de lutte contre le réchauffement climatique en zone urbaine et une politique de protection de la biodiversité », commente-t-il. L'idée étant que ces friches ne sont pas faites seulement pour accueillir la stratégie de densification du ZAN, mais également pour « rééquilibrer au niveau des villes les rapports entre l'urbain et les puits de fraîcheur qu'il faut réintroduire ».

« Il peut y avoir des sites bien localisés, dans des marchés porteurs, mais qui sont tellement pollués qu'une opération immobilière de recyclage n'arriverait pas à équilibrer son compte à rebours. Donc ces opérations-là ne

peuvent sortir que s'il y a, soit un opérateur public qui passe avant, soit un opérateur privé qui présente des dossiers pour obtenir des subventions de déficit induit par le fait d'intervenir sur une friche », analyse-t-il.

Pour Laurence Nologues, économiste-urbaniste, et Hugo Delort, socio-urbaniste, et auteurs au sein de l'Institut Paris Région, « réduire les incertitudes et absorber les surcoûts constituent les deux défis majeurs auxquels des opérateurs sont confrontés pour équilibrer le bilan financier ». En effet, l'appréhension des projets de requalification sur le temps long peut devenir l'un des principaux leviers pour rendre l'opération économiquement viable.

Pour cela, ils conseillent notamment « la création d'une foncière ad hoc, ou la mobilisation d'une société foncière déjà existante », qui peut faciliter « l'investissement dans des projets de réhabilitation de friches, en permettant une mutualisation des risques ».

Inscrire leur évolution dans une stratégie globale

Les friches, en tant que terrains disponibles, représentent ainsi de réelles opportunités pour inscrire les territoires dans une trajectoire de sobriété et de résilience, nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le ZAN.



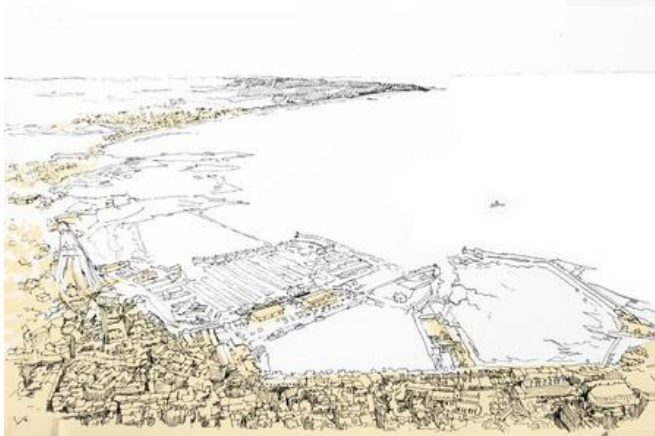
« Le futur des friches doit s'inscrire dans le temps long et avec la prise en compte de tous les usages. Il est donc nécessaire d'inscrire leur évolution dans une stratégie globale du territoire »

**Laurence Nolorgues et Hugo Delort,
urbanistes et auteurs
à l'Institut Paris Région**

LE ZAN, UN BON OUTIL POUR LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS



Fixé par la loi Climat & Résilience, le Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN) vise à préserver et à restaurer des sols d'ici 2050. Un objectif qui pèse sur les collectivités territoriales, et qui contraint les promoteurs immobiliers et les organismes de logement social à mieux maîtriser les programmes de construction. Mais que pensent les architectes du ZAN ? Batiweb a rencontré plusieurs professionnels qui nous donnent leurs avis.



Étalement urbain de long du Littoral à Granville.

©Capla

Le ZAN est un objectif en deux temps que s'est fixé le gouvernement français. Tout d'abord, il s'agirait de diviser par deux le rythme d'artificialisation d'ici 2030, en se référant à la période entre 2011 et 2021, puis, dans un deuxième temps, d'arriver à une artificialisation nette qui soit nulle d'ici 2050.

Construire autrement

« C'est un sujet qui concerne aussi bien les architectes que les urbanistes », selon Marie-Jeanne Jouveau architecte de patrimoine gérante de l'agence d'architecture parisienne Capla. « Le gros travail consiste avant tout à faire changer la mentalité. En effet, le ZAN incite à travailler autrement. Je suis très favorable au ZAN car cela aurait un impact direct sur la biodiversité. Plus on va s'étaler, plus on nuit à la réserve d'espaces naturels qu'on devrait garder, voire préserver », souligne l'architecte.

“

« Il faut freiner le rythme de l'étalement urbain, reconstruire la ville sur la ville, construire plus dense, réutiliser, rénover la ville, recycler les bâtiments »

**Virginie Martins,
architecte chez Richez & Associés**

LE ZAN, UN BON OUTIL POUR LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

De son côté, l'architecte Virginie Martins qui travaille au sein de l'agence d'architecture Richez & Associés, s'étonne que la réglementation concernant le ZAN n'arrive que maintenant. « *Il s'agit d'une très bonne idée, qu'il aurait fallu mettre en application depuis un moment* », estime l'architecte, convaincue qu'il faut « *encadrer la production de la ville, limiter la consommation foncière, et préserver les écosystèmes* ».

Pour les concepteurs, il s'agit donc d'une vraie opportunité qui les incite à proposer une alternative à la production de la ville. « *On repousse sans cesse les limites de la ville, on construit dans des zones peu équipées car pas chères et faciles, on artificialise les sols, on crée des conditions de dégradation de l'air, on émet du carbone, on grignote sur les sols agricoles ou forestiers, il s'agit d'un modèle qui n'est pas soutenable* », ajoute l'architecte, qui insiste sur le fait de réfléchir et apporter les bonnes réponses, d'un point de vue sanitaire, environnemental, mais aussi social, et pas seulement économique.

Quel rôle pour l'architecte ?

Le secteur de la construction et de l'immobilier impacte directement la biodiversité, et l'artificialisation des sols impacte la qualité de vie et le bien-être. Pour les divers acteurs du secteur que nous avons rencontrés, avoir une stratégie ZAN, c'est développer des formes urbaines innovantes qui soient économes en foncier

mais aussi en matériaux, et développer des modèles de rénovation urbaine et des projets d'aménagement qui s'appuient sur le système de réversibilité.

« *Les prochains écoquartiers seront probablement sur les centres anciens et les quartiers mal pensés comme les pavillonnaires et les zones d'activités. Le rôle des architectes est d'améliorer, de valoriser, de mener des études et réfléchir sur la vacance de ces quartiers, de même, créer de nouveaux usages, réfléchir sur le réinvestissement des zones pavillonnaires* », poursuit Marie-Jeanne Jouveau.

Virginie Martins semble être du même avis : « *Il faut freiner le rythme de l'étalement urbain, reconstruire la ville sur la ville, construire plus dense, réutiliser, rénover la ville, recycler les bâtiments. La loi va pousser les acteurs de la ville à changer leur manière de faire, la ville de 2050 est déjà là à 80 %, il faut prendre soin du patrimoine, il faut construire comme nos aînés, faire pour durer* ». L'ensemble des acteurs comme les promoteurs, architectes, ingénieurs et urbanistes, sont ainsi concernés. « *En tant que concepteurs, nous pouvons inciter et accompagner, mais pas décider* », explique Virginie Martins.

QUALIBAT, PARTENAIRE DE

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

CHAUDIÈRE BOIS, VENTILATION, PAC,

CHAUFFE-EAU, PHOTOVOLTAÏQUE

**TOUS LES MÉTIERS DE LA
PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE SONT
CHEZ QUALIBAT.**

RGE



QUALIBAT

Votre label de fiabilité

en savoir plus

sur qualibat.com

ZAN : LE SÉNAT APPELLE À LE METTRE À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Les débats autour du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols continuent, mais pas assez vite, selon le Sénat, qui demande au gouvernement de mettre rapidement le texte à l'ordre du jour à l'Assemblée nationale, pour que le débat parlementaire puisse aboutir « avant l'été ».

Après avoir adopté une proposition de loi concernant le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols le 16 mars, le Sénat a appelé le gouvernement à mettre rapidement le texte à l'ordre du jour à l'Assemblée nationale, au sein de laquelle les députés ont présenté leur propre proposition de loi.

Depuis l'adoption de la loi Climat et Résilience en juillet 2021, le ZAN fait débat. Cet objectif, qui vise à réduire par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030 et à atteindre le zéro artificialisation nette d'ici 2050, inquiète notamment les élus locaux, qui craignent de nouvelles

contraintes au développement des territoires, et notamment des communes rurales.

Dans ce contexte, le Sénat a adopté, en première lecture, une proposition de loi visant à assouplir la mise en œuvre du ZAN pour les communes, tout en gardant son objectif principal, assurent les sénateurs Valérie Létard (centriste) et Jean-Baptiste Blanc (Les Républicains), porteurs de la proposition de loi.

Lors de l'adoption de cette proposition de loi, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique, avait estimé que les dispositions ouvraient « *trop largement la porte* » à l'artificialisation. Le ministre s'était ainsi montré sceptique quant à la possibilité de parvenir à un accord entre sénateurs et députés.

ZAN : UNE LOI INSUFFISANTE POUR RÉSOUDRE TOUS LES PROBLÈMES DE L'ÉTALEMENT URBAIN ?



L'association Intercommunalités de France estime que la loi visant à mettre en oeuvre l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols d'ici 2050 ne suffira pas à régler tous les problèmes liés à l'étalement urbain. Les représentants de l'association soulignent notamment que la réglementation « commune par commune » ne fonctionne pas.

Inscrit dans la loi Climat et Résilience de 2021, l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols vise à réduire de moitié le rythme d'artificialisation des espaces naturels et agricoles en zones urbaines ou commerciales d'ici 2030, avant d'atteindre le zéro artificialisation nette en 2050.

« Régler avec les outils d'hier, les problèmes de demain »

Cependant, selon les représentants de l'association Intercommunalités de France, cette loi « ne règlera pas tous les problèmes ».

En effet, pour Sébastien Miossec, président délégué de l'association, « on essaie de régler avec les outils d'hier, les problèmes de demain. Les différentes propositions de loi n'arrivent pas à trouver une réelle satisfaction sur le terrain ».

La proposition de loi sénatoriale visant à assouplir la mise en œuvre du ZAN pour les communes a été adoptée en première lecture au Sénat en mars dernier, et doit désormais être débattue à l'Assemblée nationale. Cette proposition de loi prévoit notamment de garantir aux petites communes ayant peu consommé de foncier une surface minimale d'un hectare pour préserver leur « droit à construire ».

Pour Sébastien Miossec, le traitement « commune par commune » ne fonctionne pas bien.



À quoi ressemble le secteur de la construction aujourd'hui ?

La technologie et les données de construction jouent non seulement un rôle essentiel dans la façon dont nous construisons aujourd'hui, mais aussi dans la façon dont nous protégeons notre industrie contre les défis futures et inattendus en matière de productivité et de rentabilité.

Le rapport d'enquête "L'avenir de la construction en France 2023" de Procore, réalisé par Censuwide, recueille les points de vue des leaders de la construction en France sur les principaux domaines d'intérêt du secteur aujourd'hui et dans les années à venir.

Ce que vous trouverez à l'intérieur :

- Pourquoi 38 % des entreprises en France estiment qu'elles sont en bonne voie pour atteindre leurs objectifs de transformation numérique.
- Les raisons pour lesquelles 40% des entreprises de construction sont confiantes dans les perspectives du marché de la construction.
- Les raisons pour lesquelles 25 % des chefs d'entreprise du secteur de la construction augmentent sensiblement leurs investissements dans la technologie en raison des pressions économiques actuelles.

Contre la crise du logement, les fédérations patronales réclament un « électrochoc »

Les présidents de six fédérations de la construction et de l'immobilier ont récemment interpellé Emmanuel Macron à travers une lettre ouverte. Dans cette dernière, ils réclament un « électrochoc » de la part du président de la République, pour relancer la production de logements neufs.



Publiée lundi 15 mai par *Le Parisien*, la lettre co-signée par les présidents de la FFB, du Pôle Habitat FFB, de la Fnaim, de la FPI, de l'Unis et de Procivis, rappelle au président de la République Emmanuel Macron la situation préoccupante dans laquelle se trouve actuellement le secteur du logement.

Après avoir constaté le report de la présentation des conclusions du CNR dédié au Logement, les présidents des six fédérations affirment qu'il n'est plus question d'attendre : « *L'heure n'est plus aux constats, aux attermoiements, ni aux hésitations* ».

[>> LIRE LA SUITE](#)

Crise du logement : Macron conseille « un double choc »



À l'occasion d'une interview accordée au magazine *Challenges*, le président Emmanuel Macron est revenu sur l'actuelle crise du logement, appelant notamment à simplifier et réduire les délais de construction, ou encore à développer le logement locatif intermédiaire pour faire baisser les prix.

Alors que les acteurs du bâtiment alertent depuis plusieurs mois sur une crise du logement, le président Emmanuel Macron a reconnu qu'il y avait des actions à mener pour contrer cette crise.

Avec la crise sanitaire puis la guerre en Ukraine, les coûts des matériaux et des énergies ont flambé, et ceux de la construction avec. Parallèlement, la remontée des taux de crédits immobiliers a rendu l'accession à la propriété encore plus difficile, entraînant notamment une baisse des permis de construire à partir du mois d'août 2022.

[>> LIRE LA SUITE](#)

Logement neuf : trop de freins persistent, selon le président du Medef

Le secteur du bâtiment alerte sur une crise prochaine du logement neuf. Le président du Medef confirme le risque de crise, alors que la France manque de centaines de milliers de logements neufs, et appelle Emmanuel Macron à faire du logement la nouvelle « *grande cause nationale* ».

Dans un contexte où les promoteurs immobiliers et les constructeurs de maisons individuelles alertent sur la crise logement neuf, Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef, a appelé le président Emmanuel Macron à faire du logement la nouvelle



« *grande cause nationale* » pour ces prochaines années, alors qu'il s'agit d'un poste majeur de dépenses des Français, et d'un facteur ayant une incidence forte sur le travail. « *On s'éloigne de plus en plus de son lieu de travail (...), ça a un impact aussi sur la qualité de vie et sur l'absentéisme.* »

[» LIRE LA SUITE](#)

La Capeb fait ses propositions au gouvernement pour relancer l'artisanat du bâtiment



Face au ralentissement de l'activité de l'artisanat du bâtiment qui ne cesse de se poursuivre, la Capeb s'est adressée en janvier au gouvernement afin qu'il trouve des solutions à ce problème. Devant le silence de l'État, la Capeb a pris la décision de soumettre au gouvernement sa feuille de route de mesures prêtes à l'emploi, et espère que l'exécutif en fasse sien.

La situation de l'activité de l'artisanat du bâtiment n'est pas au beau fixe dans le pays. Tout part du début de l'année 2022, quand les troupes russes ont foulé pour la première fois le sol ukrainien. Depuis février de l'année dernière, et le début de la guerre en Ukraine, les professionnels du secteur ne cessent de voir leur activité ralentir.

Et le premier trimestre 2023 ne fait pas exception à la règle. Tous les segments d'activité sont impactés. L'activité en entretien-amélioration permet néanmoins de maintenir une progression positive ce trimestre.

[» LIRE LA SUITE](#)

Futur de France Rénov' : le gouvernement lance une concertation

Près d'un an et demi après le lancement du programme « France Rénov' », le ministère de la Transition écologique dresse un premier bilan, et annonce lancer une concertation auprès des collectivités et acteurs du réseau pour créer « un nouveau pacte territorial » d'ici l'automne.

En janvier 2022, le programme « France Rénov' » était mis en place. Près d'un an et demi plus tard, le ministère de la Transition écologique lance une concertation auprès des collectivités territoriales et des acteurs du réseau existant concernant l'avenir du programme.



Mettre en place un nouveau « pacte territorial »

L'objectif : « construire, d'ici l'automne, un nouveau pacte territorial pour renforcer l'accompagnement des ménages et le rendre plus simple, plus lisible et plus efficace ».

[» LIRE LA SUITE](#)

REP : pendant que les éco-organismes se lancent, la Capeb s'inquiète

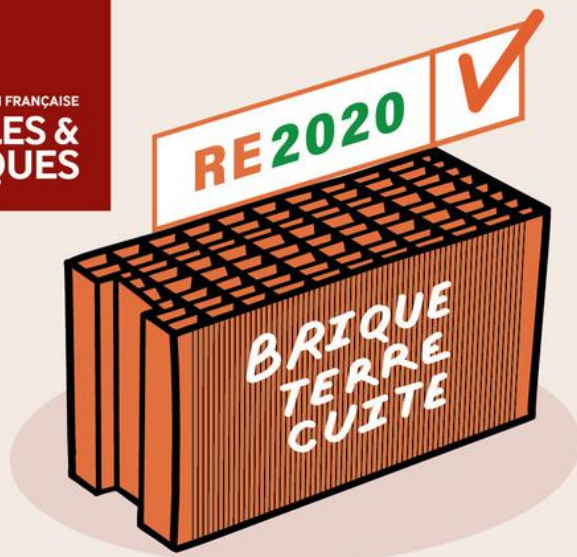


Après de nombreux reports successifs, la Responsabilité Élargie du Producteurs (REP) est enfin opérationnelle dans le secteur du bâtiment. Entrée en vigueur le 1er mai 2023, elle va permettre aux entreprises du bâtiment de se débarrasser de leurs déchets inertes sur l'ensemble du territoire national.

Les éco-organismes Écominéro et Valdelia sont fin prêts, avec à eux deux, un déploiement de 1 151 points de reprise à travers tout le pays. De son côté, la Capeb estime que de nombreux manquements subsistent dans cette REP.

Engagements tenus pour les éco-organismes Écominéro et Valdelia. Ces derniers, en plus des éco-organismes Valobat et Écomobilier, doivent avoir collectivement contractualisé avec un certain nombre de points de collecte privés, selon la date du calendrier de la REP PMCB.

[» LIRE LA SUITE](#)



Maçonnerie
isolante



Simplifiez-vous la RE2020 : avec la brique, c'est simple de faire durable

Bbio renforcé : des solutions constructives éprouvées et connues des professionnels. Les briquetiers sont convaincus de l'importance de la sobriété énergétique du bâtiment et se sont engagés de longue date dans l'amélioration de la performance thermique des briques : en 20 ans, leur résistance thermique a été multipliée par 3.

Les études réalisées démontrent que la brique R=1 associée à un doublage isolant th30 de 12 cm d'épaisseur en ITI (Isolation Thermique par l'Intérieur) répond aux exigences de la RE2020 dans la grande majorité des cas et permet l'atteinte d'un Bbio en moyenne à -10% / -15% par rapport au Bbiomax.

Pour répondre à des configurations plus complexes, chaque fabricant propose des gammes de briques de 20cm de R allant jusqu'à 1,5, permettant donc d'optimiser l'épaisseur d'isolant rapporté.

Les déperditions thermiques issues des murs, planchers bas et toitures des nouveaux bâtiments sont réduites par un renforcement de l'isolation et le traitement adapté des ponts thermiques.

Pour les murs, la réponse simple et efficace qui existe chez tous les briquetiers, est la brique de résistance thermique $R \geq 1$. La brique $R=1 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ est déjà couramment utilisée et sa mise en œuvre est maîtrisée par les entreprises.

Associés à la brique, de nombreux accessoires permettent d'assurer un traitement global et homogène de l'enveloppe et particulièrement des ponts thermiques du mur.



❶ RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

Emmanuel Macron souhaite « un grand projet de restauration écologique » des écoles

À l'occasion d'un échange avec les lecteurs du journal *Le Parisien* ce dimanche, Emmanuel Macron a réaffirmé son ambition pour la rénovation des écoles. Le président de la République veut « un grand projet de restauration écologique », dans la suite de ce qui a été lancé à Marseille.

Emmanuel Macron avait déjà annoncé la couleur novembre dernier. « On a besoin d'accompagner nos communes (...) pour les aider à mener à bien la rénovation thermique de nos écoles. Aujourd'hui, beaucoup de nos écoles ne sont pas aux dernières normes, elles dépensent beaucoup d'énergie. On pourra améliorer les conditions pour nos enseignants et pour les enfants », reconnaissait le chef de l'État face à Olivier Salleron, président de la FFB, lors d'un entretien diffusé durant les 24 heures du Bâtiment.

Des intentions que le président de la République a confirmé ce dimanche au quotidien *Le Parisien* : « Il y a trop d'écoles qui sont des passoires thermiques, où les enfants se les gèlent puis ont trop chaud. On va les rénover ». Et cela passe selon l'occupant de l'Élysée par un « grand projet de restauration écologique ».

Aucun détail sur l'enveloppe consacrée, ni le calendrier

Et dans ce grand projet de restauration écologique « on va mettre le financement (...) pour accompagner les communes qui ne le peuvent pas seules », a poursuivi Emmanuel Macron face aux lecteurs du *Parisien*.



[» LIRE LA SUITE](#)



❶ RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

Rénovation des écoles : 2 milliards d'euros prévus pour le plan « ÉduRénov' »

Alors que la France compte 49 000 écoles publiques, la rénovation énergétique de ces établissements parfois vieillissants est primordiale pour permettre à l'État de réduire les émissions de CO2, et de réaliser des économies d'énergie, tout en améliorant le confort des élèves et enseignants. C'est l'objectif du plan « ÉduRénov' », qui mobilisera 2 milliards d'euros pour rénover 10 000 écoles d'ici 2027.

La Banque des Territoires a annoncé lancer le programme « ÉduRénov' » visant à mobiliser 2 milliards d'euros de prêts pour aider les communes à rénover 10 000 écoles d'ici 2027, afin qu'elles atteignent au moins 40 % d'économies d'énergie.

Outre ces 2 milliards d'euros de prêts, la Banque des Territoires mobilisera également 50 millions d'euros de crédits d'ingénierie sur 5 ans pour accompagner les municipalités dans les diagnostics de performance énergétique (DPE) et la programmation de leurs travaux.

« Avec le programme ÉduRénov', nous mettons, au service des élus, toute notre force de frappe financière et la puissance de notre ingénierie y compris en matière d'innovation data. Rénover le bâti scolaire, c'est travailler pour l'avenir, à double titre : à la fois pour les élèves et les enseignants pour la nécessaire transformation écologique des territoires », a déclaré Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires.



❶ RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

1,4 milliard d'euros seront consacrés au renouvellement des logements de l'armée, selon Eiffage

La coentreprise Nové, détenue à 50 % par Eiffage, s'est vu attribuer la remise à neuf du parc de logements des armées. Le PDG d'Eiffage a indiqué que ces travaux vont déboucher sur « près de 1,4 milliard d'euros » en travaux d'amélioration énergétique et de construction neuve d'ici 2030.

La concession pour la gestion du parc de logements des armées, attribuée en février 2022 à la coentreprise Nové détenue à 50 % par Eiffage, « va générer entre 2023 et 2030 près de 1,4 milliard d'euros en rénovation de logements et en construction de logements neufs sur l'ensemble du territoire français », a déclaré Benoît de Ruffray, PDG du groupe Eiffage, au cours de l'assemblée générale des actionnaires du groupe. De bon augure pour ce dernier, « à un moment où la

construction de logements neufs est en panne », a-t-il relevé.

Un contrat longue durée pour la rénovation et la construction de 15 000 logements

Eiffage et le groupe immobilier Arcade-VYV ont remporté en février 2022 le premier contrat de concession accordé en France pour la gestion externalisée d'un parc de logements domaniaux sur le territoire métropolitain pour une durée de 35 ans. Un contrat de plus de 7 milliards d'euros au total. Ce dernier prévoit qu'à son terme, 15 000 logements soient rénovés ou construits pour les personnels du ministère des Armées et leurs familles.



Nouvelle génération d'appareils de mesure compacts et connectés Testo

Que ce soit dans le cadre d'installation, d'entretien ou de maintenance, les professionnels du secteur du chauffage, de la ventilation et de la climatisation sont toujours en quête d'outils facilitant leur quotidien. Proche de leurs attentes, Testo fait évoluer sa gamme d'appareils de mesure pour le secteur CVC. Plus compacts, équipés d'un grand écran intuitif, les onze nouveaux appareils, connectés à l'appli testo Smart sur leur smartphone, fournissent des résultats de mesure précis, de manière simple, rapide et conviviale. De quoi satisfaire tous leurs besoins !

Des appareils pour chaque grandeur de mesure et chaque application

Installations de climatisation et de ventilation : mesurer le flux et le débit volumique
Le bon réglage des centrales de traitement d'air et des systèmes de VMC est essentiel dans un bâtiment pour garantir une quantité suffisante d'air frais et l'évacuation de l'air vicié dans les pièces.

Testo propose trois nouveaux appareils de mesure permettant de réaliser ces tâches de manière plus rapide, simple et précise et avec le soutien de l'App testo Smart :

- testo 417, anémomètre numérique à hélice de 100 mm pour la mesure du flux, du débit volumique et de la température aux entrées et sorties d'air,
- testo 416, anémomètre numérique à hélice de 16 mm pour la mesure du flux et le calcul du débit volumique dans le conduit d'air,
- testo 425, anémomètre numérique à fil chaud pour la mesure du flux, de la température et le calcul du débit volumique dans le conduit d'air.



I SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS

Accidents sur chantiers : l'inspection du travail multiplie les interventions depuis 2019

Près de 2 800 interventions de l'inspection du travail ont été réalisées sur les grands chantiers en Île-de-France, dont ceux liés aux Jeux Olympiques de Paris 2024. Une annonce faite lors d'une rencontre organisée par plusieurs ministres pour faire le point sur la prévention des accidents du travail graves et mortels sur les chantiers.

L'inspection du travail a mené « *près de 2 800 interventions* » sur les grands chantiers en Île-de-France, dont ceux liés aux Jeux Olympiques de Paris 2024, et « *141 enquêtes d'accidents du travail sur site* » depuis novembre 2019, a indiqué le gouvernement le 26 avril.

Cette information a été publiée à la suite d'une réunion de travail organisée entre plusieurs ministres, dont ceux du Travail, des Sports, des Transports et de la Ville, et les maîtres d'ouvrage

des grands chantiers couvrant le périmètre des Jeux Olympiques et Paralympiques, ainsi que la Société du Grand Paris (SGP).

Cette rencontre avait pour objectif de faire le point sur la prévention des accidents du travail graves et mortels sur ces chantiers, alors qu'un ouvrier a récemment trouvé la mort sur un chantier du Grand Paris Express.

Une initiative qui s'inscrit dans le cadre de l'action menée pour déployer les 27 mesures du plan pour la prévention des accidents du travail graves et mortels, présentée en mars 2022, qui met l'accent sur la sensibilisation et la formation.



>> LIRE LA SUITE



I SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS

Grand Paris Express : les chantiers à l'arrêt suite au nouveau décès d'un ouvrier

Les chantiers du Grand Paris Express (GPE) ont pratiquement tous été mis à l'arrêt le 10 mai. Une décision qui intervient après un énième décès sur l'un des 140 sites que comprend le projet. Un moyen de sensibiliser tout un chacun à la sécurité, qui visiblement manque sur certains chantiers, puisqu'un cinquième accident du travail mortel est survenu début avril.

La quasi-totalité des chantiers du projet du Grand Paris Express (GPE), soit 140 sites, ont été mis à l'arrêt le 10 mai. Une décision qui fait suite au nouveau décès d'un ouvrier début avril. Il s'agit du cinquième décès d'un ouvrier, depuis le lancement des travaux du Grand Paris Express en 2015.

Cette opération « *strictement interne* », doit être renouvelée chaque année et doit permettre « à l'ensemble des collaborateurs de la Société du

Grand Paris (SGP) et des personnes travaillant sur les chantiers » de prendre part « à des ateliers de sensibilisation », a indiqué à l'AFP la Société du Grand Paris, l'établissement public dédié à la construction du GPE.

Un ensemble de mesures portant sur la sécurité actuelle et celle à venir devraient être présentées aux ouvriers le 17 mai prochain. La SGP précise que l'objectif est de rappeler à tout le monde que « *la sécurité demeure la priorité et que rien, ni les coûts, ni les délais, ne saurait justifier un manquement à la sécurité des compagnons* ».



[» LIRE LA SUITE](#)



I SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS

La Société du Grand Paris prend des mesures pour protéger les travailleurs

La Société du Grand Paris, chargée de la réalisation du nouveau métro francilien, a annoncé le 24 mai le lancement d'un plan visant à renforcer la sécurité sur les chantiers du Grand Paris Express (GPE), à la suite d'un cinquième accident mortel survenu début avril.

Face à la récurrence d'accidents graves, et notamment deux accidents mortels survenus en mars et avril, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de chantiers où coexistent de nombreux sous-traitants, la Société du Grand Paris (SGP) a décidé de renforcer sa politique de sécurité.

Pour Jean-François Monteils, président du directoire de la SGP, « il est de notre devoir que nos compagnons rentrent chez eux chaque soir, ou qu'ils ne rentrent pas gravement blessés », a-t-il déclaré lors de la présentation de ce plan à Saint-Denis (93).

Un passeport sécurité intérim

Désormais, les intérimaires, qui représentent un quart du personnel travaillant sur les chantiers, devront obligatoirement posséder le passeport sécurité intérim (PASI) BTP.

Cette attestation, « qui était jusqu'à présent fortement recommandée », est délivrée aux intérimaires ayant suivi une formation de deux jours en matière de sécurité, et est valable pendant 10 ans. La SGP a constaté que « statistiquement, les intérimaires sont plus touchés par les accidents ».

Parmi les mesures mises en place, une journée dédiée à la sécurité sur les chantiers a été mise en place pour les salariés de la SGP, et sera étendue aux autres partenaires.

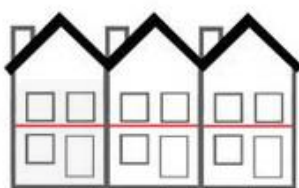


>> LIRE LA SUITE



Logements individuels groupés : le Plancher Biosourcé

Plancher Seacoustic 2 : Hourdis EBS.



Logements individuels groupés
murs séparatifs communs

Pensez à l'EBS, l'Hourdis Biosourcé qui stocke le CO2

Le plancher Seacoustic est composé d'un hourdis EBS Biosourcé. Doté d'une FDES négative de 7,66 kg CO₂ éq./ UF, ce plancher bas carbone divise par 2 l'impact carbone des planchers d'étage.



Logement : -7 % de permis de construire entre février et mars

Malgré une progression notée entre le quatrième trimestre 2022 et le premier trimestre 2023, les permis de construire dans le logement poursuivent leur décrue fin mars, selon les derniers chiffres du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires. À la fin de ce mois, 31 700 autorisations ont été enregistrées, soit -7 % par rapport à fin février, et -18 % comparé aux niveaux d'avant-crise.

C'est le même refrain depuis des mois : les permis de construire dans le logement poursuivent leur décrue. Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires le confirmait fin 2022, fin février 2023, et l'affirme de nouveau.

Sur un an, les permis sont en chute de 11,5 % fin mars, avec 441 400 logements autorisés, soit 57 700 en moins qu'au cours des 12 mois précédents. Ils régressent

également de 4,1 % par rapport au niveau des douze mois cumulés précédant la crise sanitaire, entre mars 2019 et février 2020.

Sur le mois de mars, le repli est toujours présent, atteignant 31 700 autorisations (-7 % par rapport à février). Et la régression est encore plus forte par rapport aux niveaux d'avant-crise (-18 %).

Un déclin moins fort dans le logement collectif et en résidence ?

Nouvelle rassurante : le premier trimestre 2023 note un rebond des permis de construire de 12,6 % par rapport aux trois mois précédents, alors marqués d'un essoufflement des autorisations (-29,9 %). Toujours trimestre par trimestre, le déclin des permis en logement individuel est moins fort entre le T4 2022 et le T1 2023 (-0,3 % après -4,4 %).



Immobilier neuf : le marché chute, avec moins de 20 000 logements réservés

Les réservations de logements neufs en France ont connu une chute significative au cours du premier trimestre de cette année, tombant en-dessous de la barre des 20 000 réservations, à un niveau historiquement bas. « Une catastrophe », selon la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI).

Selon les dernières données publiées par le ministère de la Transition écologique, seuls 19 487 logements ont été réservés au premier trimestre 2023, soit une baisse de 41 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette baisse marque le quatrième trimestre consécutif de diminution des réservations et place même le chiffre en deça de celui du deuxième trimestre 2020, période marquée par le confinement lié à la pandémie.

Une offre en panne

Les promoteurs immobiliers font face à un contexte économique particulièrement sensible, confronté à la hausse des coûts de construction et aux difficultés d'accès au crédit pour les acheteurs potentiels. Une situation tendue qui a poussé six fédérations patronales du secteur à interpellé Emmanuel Macron à travers une lettre ouverte, réclamant un « électrochoc », pour relancer la production de logements neufs.

« C'est une catastrophe. Nous avons enregistré une baisse de 41 % par rapport aux chiffres de 2022, qui étaient déjà mauvais », a réagi Pascal Boulanger, président de la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI). Il exprime ses craintes quant aux conséquences graves que cette situation pourrait avoir sur les entreprises et l'emploi dans le secteur immobilier.



Le marché de la salle de bains enregistre une croissance soutenue en 2022

Le marché de la salle de bains poursuit sa croissance en 2022, avec une hausse de 1,4 % en valeur par rapport à l'année précédente. Si cette croissance reste moins élevée qu'en 2019, elle est tout de même notable (+10 %). La robinetterie conserve sa place de leader en termes de chiffre d'affaires, suivie par les espaces douches et les pièces céramiques.

À l'occasion de la 7^{ème} édition des États généraux de la salle de bains, l'Association française des industriels de la salle de bains (AFISB) a dévoilé les résultats annuels de la filière pour l'année 2022.

Les chiffres démontrent une croissance continue du marché, confirmant ainsi sa dynamique positive. Avec une valeur estimée à 2,011 milliards d'euros, le marché de la salle de bains a enregistré une progression de 1,4 % par rapport à l'année précédente, et de 10 % par rapport à 2019, année de référence.


Le négoce confirme son leadership

Le segment de la robinetterie demeure le plus important en termes de chiffre d'affaires, représentant 34 % du marché total. Il est suivi par les espaces douches, qui occupent 28 % du marché, et les pièces céramiques, avec une part de marché de 21 %.

Parmi les catégories en croissance, les portes et parois de douche affichent une progression de 6 %, suivies de près par la robinetterie (+2 %), et les meubles de salle de bains (+2 %).

En ce qui concerne les volumes de ventes, l'année 2022 a connu une légère baisse de 7 %, par rapport à l'année historique de 2021, durant laquelle les professionnels avaient produit plus, avec un contexte favorable aux transactions immobilières. Néanmoins, le marché demeure en progression (+4 %) par rapport à 2019.



Retrouvez tous les
vendredis notre actualité
en vidéo sur 





Chaleur renouvelable : la filière présente son « Plan Marshall »

À l'approche de la présentation de la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) par le gouvernement, les acteurs de la filière chaleur renouvelable ont tenu à exposer des propositions.

L'objectif : augmenter la part d'énergies renouvelables dans la production thermique, plus précisément à 54 %.

En juin prochain, le gouvernement présentera sa troisième Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). « *La PPE de la dernière chance* », pour la filière chaleur renouvelable qui regroupe plusieurs organisations : l'Association Française des Professionnels de la Géothermie (AFPG), l'Association technique énergie environnement (ATEE), le réseau nationale AMORCE, le Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE), le Syndicat des énergies renouvelables (SER), l'association Via Sèva, la FEDENE, ainsi que le syndicat Enerplan.

Ensemble, elles ont présenté à la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher, un « *Plan Marshall* » pour booster la part d'énergies renouvelables (EnR) et atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, à l'échelle française.



>> LIRE LA SUITE



Chaleur renouvelable : la France renforce sa production grâce au Fonds Chaleur

Dans un contexte de crise énergétique, le gouvernement a souhaité accélérer l'effort de production de chaleur renouvelable en augmentant le budget du Fonds Chaleur géré par l'ADEME. Ce dernier a ainsi alloué 522 millions d'euros de subventions pour la construction de plus de 900 nouvelles installations produisant 3,68 TWh de chaleur renouvelable et de récupération.

900 installations subventionnées

La production de chaleur renouvelable joue un rôle majeur pour atteindre l'objectif de la France de porter la part des énergies renouvelables à 33% de la consommation finale brute d'énergie d'ici 2030. En effet, la chaleur représente près de 50 % de la consommation d'énergie en France, mais moins d'un quart est actuellement produite à partir d'énergies renouvelables.

Depuis sa création en 2009, le Fonds Chaleur a été un outil clé pour le développement des énergies renouvelables en France, permettant de soutenir financièrement les projets les plus innovants et ambitieux. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 14 ans, plus de 7 100 installations ont été aidées, générant 12,4 milliards d'euros d'investissements, et produisant près de 42,6 TWh/an de production d'énergies renouvelables et de récupération.

En 2022, malgré une situation énergétique difficile, le Fonds Chaleur a maintenu sa dynamique grâce à l'augmentation de son budget à 522 M€. L'intégralité de ce budget a été engagé, permettant de financer plus de 900 installations, produisant 3,68 TWh de chaleur renouvelable et de récupération.

NOVADIG | 24



>> LIRE LA SUITE



Le prix du granulé de bois en forte baisse depuis le début de l'année

Le prix du granulé de bois est en forte baisse depuis le début de l'année, estime l'association Propellet. Après avoir connu des hausses exceptionnelles, cette énergie renouvelable redevient attractive pour les consommateurs, alors que la capacité de production du secteur continue de se développer pour répondre à la demande.

Le granulé de bois est une énergie en pleine expansion en France, grâce à ces atouts économiques et écologiques. Après une hausse exceptionnelle ces derniers mois, le granulé retrouve à nouveau « *des prix raisonnables ce printemps* », assure l'association du chauffage au granulé de bois Propellet, ce qui le rend encore plus attractif pour les consommateurs.

Une conjoncture résolument en faveur d'une conversion à l'énergie bois pour la filière qui indique que « *le granulé de bois est actuelle-*

ment la solution la plus économique parmi les alternatives existantes », observant ainsi une baisse importante du prix de la tonne de granulé chez de nombreux distributeurs, sur l'ensemble du territoire.

Selon elle, la filière a su réagir aux tensions, en garantissant du granulé aux 1,7 millions de foyers se chauffant avec cette énergie.

Le granulé de bois, une ressource compétitive

La capacité de production de la filière française du granulé de bois continue de se développer pour répondre à la demande croissante du marché. Elle s'appuie sur les 70 usines de production, réparties sur l'ensemble du territoire, dont 6 nouvelles ont été ouvertes sur la période 2022-2023, pour une capacité de production supplémentaire de 270 000 tonnes de granulés de bois.

LE HARCÈLEMENT, UN TABOU À ROMPRE DANS LE BTP

À en croire un premier baromètre d'Ipsos pour le cabinet Qualisocial, 76 % des salariés du BTP considèrent que les situations de harcèlement sont fréquentes dans leur cadre professionnel. Mais sous quelles formes ? Quelles sont les racines et solutions face à ce facteur aggravant pour la santé mentale des professionnels ? Réponses avec Camy Puech, président de Qualisocial.



Camy Puech

Président
de Qualisocial

Interview

Par Virginie Kroun

Si les risques physiques sont un grand sujet dans le BTP, les risques psychosociaux sont à surveiller de près. En témoigne la vague de suicides observée au sein du constructeur Eiffage, en 2017.

Et la situation préoccupe Qualisocial, spécialiste dans la prévention des risques psychosociaux et l'amélioration de la qualité de vie au travail. « *C'est un secteur où les sujets de la santé physique sont très présents, et les questions de santé mentale passent souvent au second plan* », commente son président-fondateur, Camy Puech, à partir d'un premier baromètre, consacré plus spécifiquement au harcèlement dans les entreprises, tous secteurs confondus.

À l'échelle du BTP, 41 % des salariés déclarent avoir été témoins de harcèlement au travail, tandis que 28% des salariés considèrent avoir déjà été victimes de harcèlement. 76 % estiment que les situations de harcèlement sont fréquentes dans le cadre professionnel.

SINIAT VISE -35 % D'ÉMISSIONS DE CO2 D'ICI 2030

Déjà engagée dans le recyclage des déchets de plâtre depuis plusieurs années, la marque Siniat présente aujourd'hui sa stratégie RSE, qui vise à atteindre -35 % d'émissions de CO2 d'ici 2030. Afin d'accélérer sa transition énergétique, l'industriel investit notamment dans les énergies renouvelables. Entretien avec Valérie Lebon, directrice générale d'Etex Building Performance France.



Valérie Lebon

Directrice Générale
Etex Building
Performance France

Interview

Par Claire Lemonnier

En octobre dernier, Siniat présentait fièrement son stand éco-conçu et 100 % recyclable lors du salon Batimat. Six mois plus tard, la marque nous dévoile sa démarche RSE, articulée autour de six principaux axes : renforcer l'éco-conception, améliorer l'extraction, optimiser la production, adapter la distribution, repenser l'utilisation, et accélérer le recyclage.

L'objectif de Siniat : « avoir la démarche la plus exhaustive possible » pour être « le leader responsable et durable de la construction sèche », explique Valérie Lebon, directrice générale d'Etex Building Performance France, qui nous avait déjà accordé une interview sur les objectifs du groupe il y a un an.

En matière d'économie circulaire, Siniat se réjouit de la réussite de son programme « Éco-Plâtre », ayant permis le recyclage de 76 000 tonnes de plâtre en 2022, soit +27 % par rapport à 2021.

À Paris, une majestueuse réhabilitation signée Arte Charpentier

Le programme est dense, il comprend la réhabilitation et l'extension d'un immeuble de bureaux en plein cœur de la capitale française. Baptisé ULTEAM, l'ensemble qui déploie une architecture simple et efficace porte la signature de l'agence d'architecture Arte Charpentier.

Une restructuration soignée signée Arte Charpentier

Situé non loin des Champs-Élysées, dans la rue de Washington, le projet consiste en la réhabilitation, démolition-reconstruction mais aussi la surélévation d'un ensemble existant, composé de cinq entités appartenant à des époques différentes, assemblées autour d'une cour d'honneur et d'un jardin. L'agence d'architecture Arte Charpentier, après avoir mené une étude minutieuse, a réalisé avec le plus grand tact une réhabilitation globale afin de doter le projet d'une nouvelle identité tout en respectant l'histoire du lieu et l'esprit d'origine.

Un travail de longue haleine qui a nécessité plusieurs recherches et une reconstitution du contexte historique, se basant sur la chronologie des diverses constructions...



En Bretagne, Odile Decq réalise une maison de rêve

C'est l'histoire d'un site exceptionnel, où se niche une maison discrète aux traits épurés et à l'intérieur exubérant. L'ensemble porte avec fierté la signature particulière et reconnue parmi toutes de l'architecte Odile Decq.

La propriété est située entre deux plages qui se trouvent sur la côte nord de la Bretagne. Prenant place à l'extrémité d'une pointe rocheuse, une vue imprenable sur le large, l'ensemble adopte le site, s'y glisse, et s'y pose avec la plus grande délicatesse. Se greffant avec tact à un « *Fortin* » existant datant du début du XX^e siècle, la maison affiche néanmoins son propre caractère.

Innovation et technicité

Aussi discrète que possible, la maison conçue par Odile Decq est composée d'une multitude de façades en verre qui non seulement inondent l'intérieur par une généreuse lumière, mais brisent les frontières entre intérieur et extérieur. Sous une toiture plissée de dalles de schiste dépassant largement les différentes façades, l'intérieur se prolonge vers la terrasse et dote les habitants d'un cadre exceptionnel, changeant avec les saisons, tout au long de l'année.



Le Brick, une mixité d'usages pour un esthétisme durable

À Nantes, dans un environnement historiquement marqué par l'industrie maritime, au sein d'un quartier en pleine mutation, AIA Life Designers a réalisé un projet qui puise ses sources dans l'histoire du lieu pour composer une nouvelle identité capable de répondre avec brio aux divers enjeux à venir.

À Nantes, AIA Life Designers engendre un projet novateur

Situé dans le quartier du Bas-Chantenay, le projet engendré par les architectes de l'agence AIA Life Designers tend à affirmer un lien entre l'héritage industriel et le cœur de ville en proposant dans un écrin en brique, un programme novateur où cohabitent des ateliers industriels, des espaces de bureaux, des lieux de rencontre mais aussi une terrasse ouverte avec une vue imprenable sur le fleuve.

Brick est un générateur de savoir qui superpose ateliers industriels et plateaux tertiaires, un ensemble porté par Nantes Métropole Aménagement qui contient le Pôle des Energies Marines Renouvelables et du Nautisme sur le site de la cale électrique.



Une réalisation gracieuse signée Pietri Architectes

Dans un environnement exceptionnel, au cœur du bois de Massy Vilgénis, l'agence Pietri Architectes a réalisé un ensemble de logements qui s'inscrit délicatement dans son site.

Dans le cadre d'un ensemble urbain conçu par Leclercq Associés, Pietri Architectes a livré un projet nommé Les Séquoias, qui se caractérise par son impeccable insertion dans un environnement riche sur le plan de la biodiversité.

Mettant en avant les enjeux de conservation et de préservation du milieu naturel, l'ensemble se compose de deux bâtiments dont les formes s'opposent, tout en présentant des traits épurés et des lignes sobres.

Deux entités de logements qui s'opposent et se complètent

C'est dans le quartier de Vilgénis situé au nord-ouest de la ville de Massy, que Pietri Architectes a implanté son projet. En effet, le domaine englobe un parc naturel de plus de 20 hectares, ainsi qu'un château et ses communs classés. Le secteur était autrefois une propriété d'Air France.



>> LIRE LA SUITE

Après 15 années d'inoccupation, l'ancien siège de L'Humanité sera réhabilité

Depuis plus d'une décennie, l'ancien siège du journal communiste L'Humanité à Saint-Denis était laissé à l'abandon. Mais aujourd'hui, cet immeuble moderniste conçu par l'architecte brésilien de renom, Oscar Niemeyer, et classé monument historique, est en cours de réhabilitation par l'État pour accueillir ses services.

Un budget de 41,5 millions d'euros a été alloué à la rénovation et à la rénovation énergétique de cette imposante structure de verre et de béton, qui ondule sur une parcelle séparée au pied de la basilique des rois de France.

« Le bâtiment, entièrement repensé du sol au plafond, sera conforme aux normes les plus avancées en termes de performances énergétiques », a déclaré Vincent Lagoguey, sous-préfet de Saint-Denis, lors d'une visite du chantier ouverte à la presse.

Les quelques 2 000 mètres carrés de murs-rideaux en verre collé ont commencé à être démontés en vue d'être remplacés par des doubles vitrages de la même teinte.



Vincent POUPIN

Directeur commercial de K.Line

Vincent Poupin, nouveau directeur commercial de K.Line

À compter du 1er juin, Vincent Poupin remplacera Muriel Faye au poste de directeur commercial du groupe K.Line. Fort de ses 21 ans passés au sein du groupe, il aura pour mission de développer la stratégie commerciale autour de trois principaux axes.



>> LIRE LA SUITE



Philippe SEAS

Président du groupement Actibaie

Le groupement Actibaie élit son nouveau président

Après deux mandats à la présidence d'Actibaie, Yannick Michon quitte ses fonctions. C'est Philippe Seas, adhérent depuis plus de 30 ans au sein du groupement de la FFB, qui reprend le flambeau. Ce dernier compte plusieurs dossiers majeurs pour le développement de la filière fermetures, de la RE2020 à la formation.



>> LIRE LA SUITE



Walid CHEBBI

Directeur technique & innovation d'Edycem

Edycem nomme son directeur technique et innovation

Edycem, l'activité béton du groupe Herige, a nommé Walid Chebbi comme nouveau directeur technique et innovation. Cette nomination confirme la volonté de l'entreprise de renforcer sa stratégie de recherche et développement.



>> LIRE LA SUITE

VOS OBJECTIFS AU COEUR
DE NOS SOLUTIONS

batiweb

COMMUNIQUEZ AVEC BATIWEB

- GÉNÉRER DES LEADS
- CRÉER DU TRAFIC VERS VOTRE SITE INTERNET
- AUGMENTER VOTRE NOTORIÉTÉ TRAITEMENT DE TOUS VOS LEADS AVEC UN SERVICE CLIENT DÉDIÉ
- CRÉATION DE CONTENU

CONTACTEZ-NOUS

- 650 000 visites mensuelles
- 325 000 abonnés



www.batiweb.com



PC TEINTÉ® : mortier de plâtre chaux teinté Sac de 30 kg

Le PC TEINTÉ est un mortier à base de plâtre chaux, il contient du sable sélectionné de granulométrie 0/1 mm qui préserve l'aspect mat traditionnel recherché dans les enduits plâtre chaux.

[>> LIRE LA SUITE](#)



MAXX® + : mortier fibré prêt à l'emploi pour une finition de surface simple et rapide

MAXX+® est destiné à alléger les structures ainsi qu'à isoler les différents types de supports existants, dans les immeubles collectifs et les maisons individuelles, en travaux neufs ou de rénovation.

[>> LIRE LA SUITE](#)



FIRECUT EI 30 HIBRY : porte blindée anti-effraction

Les portes blindées Firecut EI 30 Hibry sont des portes 1 vantail à hautes performances qui allient résistance au feu (EI230) et propriétés anti-effraction, avec l'avantage d'être équipées d'une serrure électrique.

[>> LIRE LA SUITE](#)

Inverseur de polarité électromagnétique contre l'humidité IPE STOP ONE

Notre inverseur de polarité électromagnétique STOP-ONE est la solution contre les problèmes d'humidité dans votre maison. Il permet d'assécher les murs, en faisant redescendre les remontées capillaires.



[>> LIRE LA SUITE](#)



Solinet® Série 50 : système de solin en aluminium pour relevés isolés

Grâce à son débord de 160 mm, le Solinet 160/50 apporte une réponse conforme, pérenne et esthétique aux relevés d'étanchéité avec une capacité de protection pour l'isolation jusqu'à 150 mm d'épaisseur.

[>> LIRE LA SUITE](#)



GutterStark : solution protège-gouttières demi-rondes

Fabriquée à partir d'aluminium anodisé pourvu de clips et supports en inox, le GutterStark maintient la gouttière propre et lui assure une grande longévité. Une pose facile et rapide grâce à son système ingénieux.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Circulateurs DAB : circulateurs chauffage et climatisation

Les circulateurs DAB sont adaptés aux systèmes de chauffage, de ventilo-convecteurs et de climatisation. Ils assurent une circulation optimale entre tous les équipements de chauffage dans une maison ou un bâtiment collectif.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Technoform SP18 : espaceur Warm Edge haute performance thermique

Avec nos espaceurs warm edge entre les verres, nous améliorons les performances thermiques des bords des vitrages isolants tout en assurant durablement l'étanchéité.

[>> LIRE LA SUITE](#)



helloArtisan

Besoin de nouveaux chantiers ?

DÉCOUVRIR NOTRE SERVICE



50 000

demandes de devis par mois ⁽¹⁾



10 000

rendez-vous pris par mois ⁽¹⁾



6 500€

chiffre d'affaires par chantier ⁽¹⁾

helloArtisan

✉ Recevoir des contacts **qualifiés**

📅 Bénéficiaire de RDV **immédiats**

👍 Offre **sans engagement**

📍 Service **adapté** à vos métiers et vos zones d'intervention